



2, pl. Reine Astrid  
7500 Tournai - 069.45.25.90  
[conservatoire@tournai.be](mailto:conservatoire@tournai.be)  
[www.conservatoire.tournai.be](http://www.conservatoire.tournai.be)

N'oubliez pas de remettre votre fiche  
d'inscription complétée et signée !

## Droits d'inscription 2026-2027

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous communique les dispositions réglant la perception du droit d'inscription fixé par l'Exécutif de la Communauté Française pour cette année scolaire, lequel a été fixé comme suit :

**95,00€ : Moins de 18 ans** (nés à partir du 01/01/2029)

**237,00€ : élèves âgés de plus de 18 ans** (nés avant le 01/01/2009)

Des **EXEMPTIONS** existent (voir ci-dessous).

**Le montant du droit d'inscription est à verser sur le compte BE56 1713 7006 4088**  
**BIC : CPHBBE75 du CPH**  
**avant le 20 septembre 2026 avec en communication : les NOM et Prénom de l'élève.**

**Important : Chaque dossier doit contenir une copie de la CARTE D'IDENTITE RECTO ET VERSO**

Situation de l'élève :	Document(s) complémentaire(s) à remettre :	A payer
Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur, pour adultes ou en alternance organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	95 €
Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) <b>(Annexe H4)</b>	0 €
A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant <b>le statut de chef</b> de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM (Annexe H4) + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site <a href="https://libz.be/fr">https://libz.be/fr</a> via la rubrique « Mon dossier »)	0 €
Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS	0 €
Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale <b>et leurs enfants qui font partie du même ménage</b>	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €
Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €
Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap <b>et leurs enfants qui font partie du même ménage</b>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €
Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM <b>(Annexe H3)</b> Attestations d'ACTIRIS <b>(A15 et A23)</b> Attestation VDAB ou de l'ADG	0 €
Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €
3 <sup>ème</sup> élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions et des paiements des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site <a href="https://libz.be/fr">https://libz.be/fr</a> via la rubrique « Mon dossier »)	0 €
S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR <b>(Annexe H5)</b>	0 €
Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire fréquenté	0 €
Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire <b>(Annexe H6 uniquement)</b>	0 €
Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement prof. du secteur 6 : Arts appliqués	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire <b>(Annexe H6 uniquement)</b>	0 €
Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM Annexe H7	0 €
Détenteur de la Carte PROF.	Carte PROF. (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil) Attestation d'éligibilité, pour les membres du personnel engagés au début de l'année (document à demander au service PROF à l'adresse : <a href="mailto:info@carteprof.be">info@carteprof.be</a> )	0 €

**CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE REMIS AU SECRÉTARIAT DU CONSERVATOIRE AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2026.**

Le secrétariat du Conservatoire (tél. 069/45.25.90) est à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin, dès le 24 août, tous les jours de 14h30 à 19h, le mercredi de 13h30 à 19h, et le samedi de 9h à 12h.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Direction,  
WLOMAINCK Adélaïde

*N.B. Le paiement des droits d'inscription n'entraîne pas nécessairement l'acceptation définitive de l'inscription. Il convient, également, d'être en ordre vis à vis de la réglementation.*